



Monsieur

Deux choses m'ont jusques icy empêché, que je n'aye peu accuser la réception de la
 vostre du 8. octob: de l'année passée, & écrite au Camp à Asfenede: Sçavoir mes divers
 voyages dans & hors de la France; & d'ailleurs le bien que je me promettois, de vous
 entretenir plg sçavement par mes fils, que cela ne se peut par la Poste risquer. Car
 depuis leur sortie de l'Academie, ils n'ont eu autre passion, que d'en offrir devant
 tout autre, la pratique & leur espér à Messieurs les Princes d'Oranges, père &
 fils. A quelle fin, quoy qu'absent de ma Maison, je n'ay pas laissé de faire venir un
 Pasport de Bruxelles: Pour par ce moyen les avoir Compagnons en mon voyage
 jusques au pays de Liège; & ce sous pretexte de mes affaires en ces quartiers là: Et pñ,
 après y avoir salué les principaux de leur Parents, aller trouver leur Af. d'Oranges,
 en quel lieu elles en sont est. Mais puisque vos dernières Monsieur, ne marquent
 rien en un point, qui m'importoit; sçavoir en quel Regiment de Cavallerie je les
 puisse, à vostre avis, m'attacher; pour à leur entrée y avoir quelq'adresse & cognoissance?
 J'en ay cependant trouvé dans la Maison de la Trimoille, auprès de M. le Prince de
 Salmont. dans la Cavallerie duquel ils sont pour cet effect (manque d'autre occasiõ),
 résolu, de faire cette Campagne, en qualité des Volontaires. En suite dequoy j'
 écrivois & promis au Srigneur, de partir ce Mois d'icy; afin de rendre mesd'fils de
 bonne venue en vostre Camp. Mais attendant ainsi avec impatience le d'
 Pasport; voici une lettre, arrivée par la dernière Ordinaire: Là où mes ayants
 charge à Liège me mandent, ne croire pas, qu'elle lettre me trouveroit encor en ce pays
 cy; & d'autant, qu'ils m'avoient envoyé le d' Pasport le 23 Mars, avec 3. lettres
 précédentes; sans que j'en aye reçu une syllabe! Ce qui me fait juger, que ma Partie, ces
 saints lieux au petit collet, occupants & Princes & Postes, où ils sont; après avoir eu d'
 vent de ma venue, n'ayant joué ce ton là, après plusieurs précédentes; & intercepté le d'
 Pasport; à mes fins qu'ils y tiennent mad' venue suspecte & ma persene contagieuse.
 A raison dequoy j'ay ordonné, de me faire venir après la perte du premier, un second

Passport, & l'adresse par autre voye à Sedan: Là où en passant je le prendray, & où
cette malice n'aura, je m'assure, point de prise sur luy. Mais car cela retarde les
desseins de mesd^s fils, qui s'imaginent que le ciel, la terre & la mer s'unissent pour les
traverser: ainsi ay-je ceu^x Monsieur^s offer, en suite de la solidité de nostre amitié, mon
devoir, de vous en tenir adverti: Affin que n'ignorassiez ce malheureux dilayement,
moins perdriez l'occasion, si elle s'offre, à y favoriser ce qui m'est si cher, & consacré
aux services de leu^s Maj^stes. Si j'en voudrois croire à mesd^s fils, confits en
regrets d'avoir si long temps attendu led^s Passport; ils se feroient desja porter aux
Extremes & passeroient par hazard l'air & la Mer: Mais je n'y ay peu descendre par
nombre des raisons, à la portée desquelles il se faut arrêter. Tant y a qu'ils ne feront
point de mens^{se} à present en ce pays des boüles, puis que par malheur nous nous y
acheminons si tard: ainsi y passeront à toute bride, pour aller d'autant promptement
reprendre les commandements de leu^s Maj^stes; dès qu'à Mastric nous aurons pris l'angie,
où elles se font. Je prendray alors l'hardiesse, puis que la vostre me la donne, de les
adresser par un mot à vous Monsieur: Qui y verra leur conduite, & si de corne &
quand aux exercices, ils cedent à d'autres? Ce fils y font en cette cathedre
la les bien venir; & dirant, où apres cette campagne juger y dignes, de se tirer hors du
commun: J'ose asseurer, quelques jeünes qu'ils soient, qu'ils n'y devertissent pas la
bonne opinion, que grace à Dieu, on a contré deux, là où ils sont cognez; ains qu'au
cas d'un advancement, ils ont le dessein d'y mourir dans l'honneur, & de servir de
leu^s Maj^stes. Mais si possible leur offer & service n'y insent pas les suites jusq^{u'}: tous
jours auront ils ce contentement là, d'avoir du moins offert & consacré leur premier
à une Maison; la partie de laquelle j'ay du tout temps espou^{sé} & la tien encor. A
son & fin, ils ne manquent point d'employ ailleurs, portable à leur condition. Quoy
que j'aimeis bien mieux, que ce fust plus tost en une Milice, où j'ay logé mes affectios,
& où la guerre se fait par règles & maximes, que là où par le-mesle on ne fait que des
deserts & bouderies. Mais il en faut vouloir ce, qu'il plaira à Dieu & à vostre Heur.
A qui par vostre bouche Monsieur, si vous plait, je paye en toute humilité les

interefts de son particulier Souverain.
Pluſt à bien, que je vous en puis ſe parler de bouche! Car ſi quelqu'un ſeavoit, que je
m'en meſois ſeulement, je ſerois ruiné du fond en comble: En ayant déjà eſtoyant
trouvé les viſages fort deſcontentez, quand j'ay voulu parler de cet inalienable
domaine de la Maïſon de Beauſerment. Mesmes depuis on a inſulté ſur moy p. p.
Souverain vous Monſ: de ce que je vous en dis à l'oreille, lors que j'en laiſſay des aples
Memoires à la Haye. Et de vray, ſi vous avez trouvé cette piece là parmi vos docu-
ments, car je vous montray à l'œil, qu'elle y doit eſtre: S. A. a grandis ſine raiſon, non
obſtant la Preſcription dont indoubitablement ils vous debattent par fins de
non recevoir, de la demander: de moy, je ne laiſſeray pas pour tout cela ſon ce qui
dependra de moy, d'y tenir les mains ſous mains. Reciproquement ſi vous n'avez l'ad-
vieſſe; je crain que rien ne produiſſe paine & temps. Sen-ſible qui voudra; je ſuis ſans
masque: On a trop laiſſé ſuccomber une choſe ſi juſte! Lors que j'en eſtois le 20. d'Avril
matin, S. A. eſtoit encore dans le temps; qui n'expira qu'un an & demi apres, ſi ma
memoire ne m'en trompe. Mais depuis ayant ces prétenduz héritiers de M. de
M. ven, que vous ne remuerez de tout rien de voſtre coſté: Il y ont trouvé appuy;
voies tel, qu'il y a fait l'eſcite, car depuis des p. p. d'entre les Cotoniats, de tout
le meilleur. Ce que depuis 10. ou 12. ans en ça, eſt incorporé ces domaines du Roy, à la
Cotonne; dont, dit on, ceux de Beauſerment l'ont voulu aliéner. Je m'en rapporte!
Tant y a que les héritiers ſ'y ſont par là mis à couvert; & n'en ont retenu pour-
eux, que de bas ſe motifs: ſçavoir que celui, qui avoit pouvoir de retirer tous les domai-
nes du Roy aliénés, & d'en jouir perpétuellement, juſques au remboursement (ceſt
à dire à jamais); en poſſede tout le meilleur depuis paſſiblement! Le Papier Monſ:
ne peut porter d'avantage p. p. Mais ainſi je ne vous ſeurois enſe-
tair: Car depuis quelque temps on m'a en bon lieu parlé, des grandes Enter-
priſes & V. p. que l'on fait ſous le nom du Roy ſur les droits de S. A. à
Caſteau-ſarnard. Mais vous ſeurey mieux ce qui en eſt. Il me ſuffit de l'
indiquer, pour prévenir le mal. D'une choſe vous deſſerai-je bien; c'eſt que M.

de Longe a fait d'écarter la dernière fois pour quelques mois avec les Comtois
cacher des papiers à St. Anne contre vous, dit on touchant Ornges. C'est un
Conseil de ce Parlement qui me l'adit; cependant le savoir fort bien qu'on le
tient secret. Mais son voyage à Mⁱⁿstre lui donnera d'autres pensées
Or en finissant ce livre, je vous demande Monsieur la continuation de l'honneur
que je veux par vos moyens, dans la grace de S. A. d'Ornges: En ce qu'elle me
daigne promettre support & main-forte à Mⁱⁿstre en mes biens, sitôt que je serai
lad^e ville; lors qu'on justifiera je les aurai gagnés. Je ne le demande point autrement;
mais seulement, quand on voudra violenter la justice jugée, d'un Gentilhomme
de la religion. Un noble Reine, comme semble, demande un illustre protecteur!
Qu'ainsi ne soit, par lui seul je m'y saurais des secours, qu'on m'y mette. Et vous
reposez encore, que je ne veux faire le vaillant hors de saison: j'attendrai en toute
patience mes jugements, & après les avoir obtenus favorables; je viendrai à l'aide,
& m'y couvrirai par vous Monsieur, qui avez l'entrée du Cabinet, sous mon
bien tutelaire. Pardon, pardon, de ces longueurs! J'ignore par là quel
plaisir je prends de m'entretenir avec vous: Et combien il me feroit doux, si je vous
pouvois témoigner, que je suis sans réserve

Monsieur

Le très humble & très assésé Serviteur
De Petersdorf.

Si je ne craignois, qu'à bon droit vous prissiez sur Mⁱⁿstre
que je parle de l'impudence à l'impudence: je vous supplerois
encore, qu'il vous plût, à l'occasion de mes diversissements,
me tenir présent dans le Parlement de M. le Comte de Solms;
puisque je suis très véritablement son très humble Serviteur.

De Bjon ce 26 Avril.
1645.